

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 octobre 2012

DELIBERATION N°12/068

**DECISION MODIFICATIVE N°1
ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES 2012**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Vu la délibération n° 11/086 du Conseil d'Administration du 19 décembre 2011 adoptant l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de l'année 2012.
- Vu le rapport présenté par le Directeur,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve, conformément aux pièces annexes ci-jointes, la modification du compte 16 pour ouvrir :
 - des crédits de paiement supplémentaires en charges à hauteur de 45 000 euros et porter ainsi ce compte dans l'EPRD 2012 à 70 000 euros dont 45 000 euros au titre « Emprunts et dettes assimilées » et 25 000 euros pour les « Cautionnements ».
 - des crédits budgétaires en recettes à hauteur de 4 000 000 euros au titre « Emprunts et dettes assimilées » et porter ainsi ce compte dans l'EPRD 2012 à 4 000 000 euros ;
- ✓ Approuve, conformément aux pièces annexes ci-jointes, la modification du compte 27 pour ouvrir des crédits de paiement supplémentaires à hauteur de 795 000 euros et porter ainsi ce compte dans l'EPRD 2012 à 800 000 euros.
- ✓ Approuve, conformément aux pièces annexes ci-jointes, la modification du compte 60 pour ouvrir des crédits de paiement supplémentaires à hauteur de 3 500 000 euros et porter ce compte de 34,322ME à 37,822 ME.

24 OCT. 2012

Le Directeur général

Jean GUILLET

de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Marc CHALLEAT

Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER